

**INFORMATION
SUR LA VERIFICATION DE LA PRESENCE
D'AMIANTE**

1. OBJETIF

Le Lycée La Condamine sollicite l'inspection des salles de primaire ayant pour but l'identification du matériel en amiante qui fut peut être utilisé dans la construction des salles. Selon les explications de La Condamine, c'est une condition requise que sollicite la France pour approuver l'utilisation de n'importe quel édifice. Le présent rapport a pour objectif de mettre en évidence si une présence d'amiante existe dans les murs et plafonds des salles de primaire, l'amiante pouvant être utilisé pour isoler les conduits d'air conditionné et de chauffage.

2. TRAVAIL RÉALISÉ

Les salles seront analysées les unes après les autres pour vérifier l'existence d'air conditionné et de conduits de chauffage qui nous donne un indice sur l'utilisation d'amiante comme isolant dans ces systèmes.

De l'inspection réalisée on peut noter les éléments suivants :

- Aucune salle n'a été construite avec un système d'air conditionné et de conduits de chauffage.
- Chaque salle possède un lavabo par lequel entre l'eau froide acheminée par des conduits en plastiques PVC de la marque Plastigama, et il n'y a pas de matériaux isolants autour de la tuyauterie.
- Des baies vitrées avec structure en bois.
- Portes en bois
- les murs sont constitués d'une brique pressée recouverte de peinture pour murs sur la partie extérieure. Cette brique est à l'intérieur des salles recouverte à 60% de bois triplex (un bois pressé) de 5 mms d'épaisseur, à 30 % de lamina de liège, et à 10 % de peinture.
- Le plafond est revêtu de bois triplex (un bois pressé) de 1 cm d'épaisseur.
- La structure qui supporte le plafond est faite en bois de chanul

3. Conclusions finales

- Le présent rapport met en évidence le fait que les salles n'ont pas de systèmes d'air conditionné et conduits de chauffage interne, et n'en ont pas été doté dans la construction originelle.
- L'objectif du présent rapport fut de vérifier l'existence de matériel en amiante dans les salles inspectées et il est totalement évident que les installations inspectées qui n'en possèdent pas.
- Le matériel prédominant dans des murs est la brique pressée.
- Le matériel prédominant des portes et des fenêtres est le bois.
- Le matériel prédominant de plafonds est le bois avec une structure en bois de chanul recouverte par du triplex de 1 cm d'épaisseur.
- La majeure partie des salles ont une arrivée d'eau potable acheminée par une tuyauterie en PVC de la marque Plastigama.